

Coopération Gabon-Guinée-Equatoriale Teodoro Obiang Nguema à Franceville hier

F. M. M.
Franceville/Gabon

LE président de la République de Guinée-Equatoriale, Teodoro Obiang Nguema Mbasogo, a effectué une visite de quelques heures, hier, à Franceville où séjourne en ce moment son homologue gabonais, Ali Bongo Ondimba. Les deux chefs d'Etat ont eu un entretien en tête-à-tête en milieu d'après-midi. L'échange entre le numéro un gabonais et son illustre hôte a tourné autour, entre autres, de la coopération entre le



Photo : Franck Martial Mombou

Ali Bongo Ondimba et Teodoro Obiang Nguema Mbasogo au Mausolée Omar Bongo Ondimba.

Gabon et la Guinée-Equatoriale. Deux pays qui entretiennent des excellentes relations

d'amitié et de fraternité. Le fonctionnement de la Commission économique et moné-



Photo : Franck Martial Mombou

Le phase de l'entretien entre les deux chefs d'Etat.

taire de l'Afrique centrale (Cémac) n'était pas en reste. D'autant plus qu'un sommet

de cette organisation sous-régionale est prévue ce week-end à Malabo.

Reçu à l'aéroport international Omar Bongo de Mvengue par le Premier Ministre, le Pr Daniel Ona Ondo, le président équato-guinéen s'est directement rendu au Mausolée Omar Bongo Ondimba où l'attendait son homologue Ali Bongo Ondimba. Après avoir déposé une gerbe de fleurs sur la tombe de son "regretté frère et ami", Teodoro Obiang Nguema Mbasogo s'est incliné pendant plusieurs minutes avant de signer le Livre d'Or. Soulignons que l'hôte du chef de l'Etat a quitté Franceville en fin d'après-midi.

Présidentielle 2016/Contentieux préélectoral

La Cour constitutionnelle confirme la candidature d'Ali Bongo Ondimba

Christian KOUIGA
Libreville/Gabon

Après examen, les trois recours introduits par les candidats Guy Nzouba Ndama, Jean Ping, et Pierre-Claver Maganga Moussavou, sollicitant "l'inéligibilité" du chef de l'Etat sortant ont été déclarés "irrecevables".

SAISIE le 18 juillet dernier, aux

fins d'invalidation de la candidature d'Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle du 27 août prochain, la Cour constitutionnelle vient de rendre sa décision au terme des huit jours francs que lui confèrent les dispositions légales. En effet, dans un rendu daté du 25 juillet 2016, la haute instance juridictionnelle a déclaré "irrecevables" les trois recours alors introduits par les candidats Guy Nzouba Ndama, Jean

Ping et Pierre-Claver Maganga Moussavou. La décision de la Cour, apprend-on, a été motivée par un constat. Selon elle, "non seulement l'acte de naissance incriminé n'a pas été produit au dossier soumis à l'examen de la Cour constitutionnelle, mais de surcroît celle-ci n'est pas compétente pour se prononcer sur l'authenticité d'un acte d'état-civil". Dès lors, la demande à elle faite



Photo : Bandoma

Les juges constitutionnels confirment la candidature de Ali Bongo Ondimba.

de constater l'absence de l'acte de naissance dans le dossier de candidature du président, Ali Bongo Ondimba, à l'élection présidentielle du 27 août 2016, pour défaut d'authenticité de

celui-ci et, par voie de conséquence, d'invalider la candidature du président sortant pour "dossier incomplet", ne pouvait prospérer. Qu'il échoit, alors, de déclarer "irrecevables" les

requêtes enregistrées le 18 juillet dernier au Greffe de la Haute instance juridictionnelle par les trois candidats au prochain scrutin présidentiel. Aussi, en respect des dispositions légales, la présente décision a-t-elle été notifiée aux différentes parties, au président de la République, au Premier ministre, au président de l'Assemblée nationale, au président de la Commission électorale nationale autonome et permanente (Cénap) et sera publiée au Journal officiel de la République gabonaise ou un autre Journal d'annonces légales.

Gabon-Union européenne/Présidentielle 2016 L'UE parmi les observateurs du scrutin

O. N.
Libreville/Gabon

A la demande du gouvernement gabonais, l'Union européenne (UE) va déployer une Mission d'observation électorale (MOE) dans notre pays pour superviser l'élection présidentielle prévue KJ le 27 août prochain. C'est la quintessence de l'accord signé en début de semaine entre le gouvernement gabonais et le Représentant dans l'UE au Gabon, Helmuth Kulitz. Cette MOE, qui devrait comprendre environ 60 personnes, sera dirigée par un membre du Parlement européen, en la personne de Mariya Gabriel (observatrice en chef) qui était attendue à Libreville hier.

Le déploiement de cette Mission de l'UE vise à contribuer à la transparence du processus électoral et au respect des libertés fondamentales. Selon Mme Mariya Gabriel, "cette Mission exprime un engagement fort de l'UE à contribuer à un processus électoral paisible, crédible et transparent au Gabon. La région d'Afrique centrale a besoin plus que jamais d'exemples d'élections démocratiques et incontestées". Elle a par ailleurs salué l'invitation des autorités gabonaises ainsi que la bonne coopération ayant prévalu pendant la préparation de la dite MOE. Pour sa part, le secrétaire gé-



Photo : D.R

Le représentant de l'UE au Gabon, Helmuth Kulitz, et le secrétaire général du ministère de l'Intérieur, Noël Lambert Matha, après l'échange des parapheurs.





Photo : D.R

Mariya Gabriel conduira la Mission d'observation électorale (MOE) de l'UE au Gabon.

néral du ministère de l'Intérieur, Lambert Noël Matha, qui s'exprimait au nom des ministres des Affaires étrangères et de l'Intérieur, a souhaité que, comme tous les autres organismes conviés (OIF, NDI, etc.), Bruxelles envoie un nombre important d'observateurs, suggérant que ceux-ci ne s'arrêtent pas seulement dans les grandes villes du pays, mais qu'ils puissent sillonner même les endroits les plus reculés du Gabon "Parce qu'il n'y a rien à

cache", a dit M. Matha. A noter que le mandat de la MOE de l'UE est "d'observer toutes les étapes du processus électoral, y compris la campagne électorale, le vote et les consolidations des résultats afin de réaliser une évaluation détaillée, impartiale et objective de l'ensemble du processus électoral au regard des normes nationales et internationales". La Mission de l'UE collaborera avec d'autres missions internationales dont celle de l'Union africaine (UA).

Commission Electorale Nationale
Autonome et Permanente


Cabinet du Président
N° 03.1.46. CENAP/Cab-P/P

Communication de la Commission Electorale Nationale Autonome et Permanente (CENAP)

Il est porté à la connaissance des candidats à l'élection présidentielle du 27 août 2016 que les spécimens de leurs bulletins de vote seront tenus à leur disposition, pour validation, les jeudi 28 et vendredi 29 juillet 2016, de 9 heures à 18 heures, au siège de la Commission Electorale Nationale Autonome et Permanente (CENAP) sis à la cité de la démocratie, villa n°55.

Fait à Libreville, le 27.07.2016

Le Président



René ABOGHE ELIA